

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 22 mai 2025

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

1.1.3 – Désignation des membres de la commission de la commande publique

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
VU la délibération 2025-05-22-038 du conseil d'administration, réuni en séance le 22 mai 2025, portant sur la modification des statuts de la commission de la commande publique ;
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE,


- Désigne avec 0 abstention, 32 voix pour et 0 voix contre, les 4 membres titulaires du conseil d'administration qui siégeront à la commission de la commande publique :
- Vincent BLIN ;
 - Alan CHAMPRENAULT-LAROSE ;
 - James ROBICHON ;
 - Chloé ROUSSEAU.

Le détail des membres désignés et composant la commission de la commande publique est annexé à la présente.

Le Mans, le 28 mai 2025

La présidente de l'université du Mans

Delphine LETORT



Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Désignation des membres de la commission de la commande publique et adoption de ses statuts

Commission de la recherche du 15 mai 2025

Conseil d'administration du 22 mai 2025

Commission de la formation et de la vie universitaire du 22 mai 2025

1. Contexte :

Suite au récent renouvellement des membres des trois conseils de l'Université, la commission de la commande publique a été impactée. Par conséquent de nouveaux membres doivent être désignés pour siéger à cette commission.

Cette commission a un rôle consultatif et est principalement chargée d'attribuer les marchés publics les plus importants que l'établissement est amené à passer.

2. Objet :

Les membres devront être désignés par et parmi les élus de chaque instance. Le mandat des membres de la commission de la commande publique court à compter de leur désignation pour une durée de quatre ans. Les membres siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Désignation des membres de la commission de la commande publique :

- 4 membres du conseil d'administration :

- Vincent BLIN
- James ROBICHON
- Chloé ROUSSEAU
- Alan CHAMPRENAULT-LAROSE

- 1 membre de la commission de la recherche :

- Geoffroy MARTIN (Titulaire) - Nathan HERRAUX (Suppléant)

- 1 membre de la commission de la formation et de la vie universitaire :

- Gwendal DANGEARD

DELIBERATION

Du Conseil d'Administration de l'Université du Maine

☞ Séance du 07 juillet 2016 ☜

I – Délibérations
1.4– Questions générales
1.4.4 – Révisions des statuts de la Commission de la commande publique

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'Éducation et notamment son Art. L712-3,*
VU *l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,*
VU *le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,*
VU *les statuts de l'Université du Maine approuvés par le Conseil d'Administration,*
réuni en séance le 25 février 2016.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve à l'unanimité des voix, avec 19 voix pour, la révision des statuts de la Commission de la commande publique, telle que détaillée dans l'annexe jointe à la présente.

Le Mans, le 12 juillet 2016

Le Président de l'Université du
Maine

Rachid EL GUERJOUA

Pour le Président de l'Université
et par délégation
La Vice-Présidente
du Conseil d'Administration

Claire ARFUSO

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 18 JUL. 2016

Proposition approuvée par le Conseil d'administration du 7 juillet 2016

Passage en Commission recherche : 2016

Passage en Commission Formation et Vie Universitaire : 2016

Désignation des membres de la commission de la commande publique et adoption de ses statuts

Contexte :

La modification des textes relatifs à la commande publique (publication de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016) a pour conséquence de devoir actualiser le périmètre d'intervention de la Commission de la Commande Publique.

Par ailleurs, le récent renouvellement des membres des trois conseils et commissions de l'Université a pour conséquence de devoir désigner de nouveaux membres pour siéger au sein de la commission de la commande publique, principalement chargée d'intervenir à titre consultatif pour l'attribution des marchés publics les plus importants conclus par l'établissement.

Objet :

Les statuts proposés figurent dans le tableau ci-après.

Par ailleurs, il convient donc de désigner, en tant que membres de la commission de la commande publique:

- 3 membres du Conseil d'administration :
 -
 -
 -
- 1 membre de la Commission recherche :.....
- 1 membre de la Commission Formation et Vie Universitaire :.....

Appellation		Commission de la commande publique	
Composition	Membres délibératifs :	<p>Achats destinés à la conduite des activités de recherche et autres gros équipements scientifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président : Président (suppléants : VPCR, DGS, DGSA Finances pilotage des moyens, VPCA, VPFVU, VPRI) - 1 élu des 3 conseils/commissions parmi les 5 désignés ci-contre selon disponibilité (en priorité élu commission recherche) 	<p>Achats courants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président : Président (suppléants : VPCA, DGS, DGSA Finances pilotage des moyens, VPCS, VPFVU, VPRI) - élus des conseils : <ul style="list-style-type: none"> - 3 élus du CA : à désigner - un élu de la CR : à désigner - un élu de la CFVU : à désigner - un représentant de chaque composante - un représentant de la DATI
	Membres consultatifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Le directeur du laboratoire/département concerné - Référent technique du marché - Responsable des Achats et de la Commande publique - Directeur des Affaires Financières (ou son suppléant) - Agent comptable (ou son suppléant) 	<ul style="list-style-type: none"> - un représentant de la mission développement durable
Quorum		2 membres délibératifs minimum (voix prépondérante du président en cas d'égalité)	4 membres délibératifs minimum (voix prépondérante du président en cas d'égalité)
		si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle commission est convoquée dans les plus brefs délais, elle est valide même si le quorum initialement requis n'est pas atteint.	
Missions		<p><u>Proposition de décision d'attribution et d'admission des candidatures pour les procédures restreintes des contrats de la commande publique suivants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics et accords-cadres passés en procédure formalisée - Marchés publics et accords-cadres passés en procédure négociée d'un montant supérieur au seuil des procédures formalisées (sauf si absence d'offres à une consultation précédente pour le même achat) - Modifications d'un marché public ou d'un accord-cadre sur le fondement des dispositions de l'article 139 2° et 3° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 (ex-avenant pour sujétion technique imprévue) - Autorisations d'occupations du domaine public avec publicité et mise en concurrence - Délégations de service public <p><u>Exclusions</u> (Attribution ou admission des candidatures pour les procédures restreintes <u>sans passage en commission</u>, <i>sauf souhait du référent technique ou souhait du responsable des achats</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics et accords-cadres passés en procédure adaptée (y compris travaux) - Marchés publics et accords-cadres passés en procédure négociée d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées - Marchés subséquents à des accords-cadres quels que soient leur montant et leur nature - Adhésion à des groupements de commande ou recours à des centrales d'achats - Autres modifications d'un marché public ou d'un accord-cadre <p>Susceptible d'être consultée pour avis sur tout projet important relatif aux achats (ex : mise en place d'une nouvelle procédure, « stratégie achats » de l'établissement...)</p>	
Convocation		<p>Par mail du service des Achats et de la Commande publique selon les disponibilités du Président de la commission et le calendrier des contrats à attribuer</p> <p>Périodicité : 5 à 8 réunions par an environ</p>	